

Pôle communication

Mercredi 6 avril 2022

INFO PRESSE

Alerte sanitaire Retrait et rappel de produits Kinder de la marque Ferrero

À la suite d'une épidémie de salmonellose dans plusieurs pays européens, les autorités sanitaires des pays concernés, dont la France, ont confirmé le lien avec la consommation de plusieurs produits Kinder de la marque Ferrero. Ces produits proviendraient d'une usine située en Belgique, et l'alerte concerne uniquement les références affichant les dates de durabilité minimales (DDM) et les dates limites d'utilisation optimale (DLUO) suivantes :

- > **Kinder Surprise** 20 g (par un, par trois, par quatre et par six) et 100 g avec des dates de péremption comprises entre fin juin 2022 et fin octobre 2022.
- > **Kinder Schoko-Bons** avec des dates de péremption comprises entre fin avril et fin août 2022.
- > **Kinder Mini Eggs** avec des dates de péremption comprises entre fin avril et fin août 2022.
- > **Kinder Happy Moments, Kinder Mix** : 193 g, Panier 150 g, Peluche 133 g, Seau 198 g, avec des dates de péremption à fin août 2022.

Il est important d'insister sur le fait que les autres références de Kinder ne sont pas concernées par cette alerte.

L'alerte sanitaire, lancée au niveau européen, a été relayée en Nouvelle-Calédonie par le service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP), afin que ces produits soient immédiatement retirés de la vente.

Le SIVAP s'est donc rapproché des importateurs, des grandes et moyennes surfaces ainsi que plusieurs commerces du territoire, les 5 et 6 avril, afin que les mesures de gestion d'alerte soient mises en œuvre et notamment que :

- tous les produits soient retirés du circuit de commercialisation ;
- les consommateurs qui ont acheté ces produits, soient informés de ne pas les consommer et de les détruire.

Les consommateurs doivent vérifier la présence à leur domicile des références citées plus haut, affichant les DDM/DLUO indiquées, et les détruire immédiatement.